

Les décisions

- ▶ COMPTES RENDUS DES CONSEILS DES 27 SEPTEMBRE 2007 ET 18 OCTOBRE 2007
- ▶ CANDIDATURE A LA FONCTION DE VICE PRESIDENT EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
- ▶ DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET CONTRAT D'ETABLISSEMENT 2008
- ▶ NOMENCLATURE DU BUDGET PAR DESTINATIONS.
- ▶ STRUCTURE VIRTUELLE POUR LES COMPOSANTES PEDAGOGIQUES
- ▶ BUDGET DES SERVICES GENERAUX POUR 2008
- ▶ ADMISSION EN NON VALEUR
- ▶ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5
- ▶ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- ▶ ACHAT D'ACTIONS VALUTEC
- ▶ CONVENTIONS INTERNATIONALES
- ▶ CONVENTION CADRE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU BATIMENT IUFM
- ▶ CANDIDATURES AU POSTE DE DIRECTEUR DU CENTRE D'EDUCATION PERMANENTE ET DE
- ▶ PROMOTION ECONOMIQUE ET SOCIALE- CEPPE
- ▶ DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS
- ▶ QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H20.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS DES 27 SEPTEMBRE 2007 ET 18 OCTOBRE 2007

M. Rutkowski demande à ce que dans le compte rendu du 18 octobre 2007, soit ajouté la mention « hygiène et sécurité » à propos d'un poste d'ingénieur d'études vacant.

Vote : sous cette modification, adoption à l'unanimité des deux comptes rendus.

Mme la Présidente informe les conseillers que deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : la direction du CEPPE et la nomination du Vice-Président "Relations Internationales".

CANDIDATURE A LA FONCTION DE VICE PRESIDENT EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Mme la Présidente propose au Conseil la candidature de M. Lauro pour reprendre la vice-présidence Relations Internationales et succéder à Mme Merviel qui a été appelée au ministère pour une mission d'expert auprès de l'AERES.

M. Lauro est professeur des universités en mécanique à l' ENSIAME et rattaché au LAMIH pour ses activités de recherche. Il est également investi dans les relations internationales pour l'ENSIAME.

Les conseillers passent au vote. M.Lauro quitte le conseil.

Vote : adoption à l'unanimité

Le conseil scientifique et le CEVU devront également procéder à un vote.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET CONTRAT D'ETABLISSEMENT 2008

Mme la Présidente explique la répartition des dotations par composante (excepté l'IUT qui a sa propre DGF) et pour les services généraux. Le prélèvement pour les amortissements, l'attribution du programme pluriannuel d'investissement et l'attribution d'un montant compensatoire pour les charges patronales font également l'objet d'une explication.

La répartition concernant la subvention Etat est la suivante :

2 579 841 € pour les composantes, au titre du programme 150 « formation supérieures et recherche universitaire »:

*FDEG : 237 658 €
IAE : 211 374 €
IPAG : 326 446 €
FLLASH : 190 506 €
FSMS : 188 931 €
ISTV : 857 778 €
ENSIAME : 519 149 €*

avec 48 000 € pour l'IUT au titre de la compensation des charges patronales

1 052 800 € pour les services communs se décomposant comme suit :,

- DGF pour le programme 150
SCD 280 000 €
- DGF pour le programme 231 « Vie de l'étudiant »,
*SUAPS 17 500 €
Médecine préventive 12 300 €*
- Contrat d'établissement pour le programme 150
*CEPPES : 55 000 €
SCD : 430 000 €
SUAOP : 40 000 €
AIP : 183 000 €*
- Contrat d'établissement pour le programme 231
*SUAPS 25 000 €
Médecine préventive 10 000 €*

Mme la Présidente profite de la présentation de la dotation « Médecine préventive » pour présenter le Docteur Marie-Antoinette Leblanc remplaçante du Docteur Barbieux qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Question de M. Rutkowski : comment expliquer la variation des 10% pour l'IPAG ?

Réponse de Mme la Présidente : cela s'explique par l'accroissement des effectifs de l'IPAG et par le fait que cet institut a très peu de personnels titulaires et fonctionne avec beaucoup de vacataires professionnels.

Vote : adoption à l'unanimité

NOMENCLATURE DU BUDGET PAR DESTINATIONS

Mme Decneut présente les propositions pour le budget 2008 en soulignant que les destinations 1154 et 1155 du budget 2007 concernant le pilotage à répartir disparaissent en 2008.

Vote : adoption à l'unanimité

STRUCTURE VIRTUELLE POUR LES COMPOSANTES PEDAGOGIQUES

Mme Decneut présente une structure budgétaire virtuelle pour l'élaboration budgétaire 2008 des composantes pédagogiques.

Vote : adoption à l'unanimité

BUDGET DES SERVICES GENERAUX POUR 2008

Mme La Présidente fait remarquer que le budget des services généraux est en baisse car elle souhaite privilégier les composantes. Elle informe les conseillers de la suppression des frais de dossiers appelés communément « frais illégaux », ce qui représente pour l'UVHC un perte de 100 000 euros. Elle rappelle, enfin, les participations de Valutec, du CNAM et de l'IUFM.

Mme la Présidente signale que depuis le 1^{er} septembre 2007, l'IUFM a achevé la construction de son bâtiment sur le campus du Mont Houy et que, de ce fait, une partie des locaux du Moulin est libre. Il a été proposé à l'ensemble des composantes des Tertiales de disposer de ces surfaces supplémentaires mais la proposition n'a pas suscité d'intérêt particulier.

L'université ne peut laisser les locaux vides car elle a un contrat de location vente avec la ville de Valenciennes sur 21 années et qui s'achève en 2010. A cette date, le bâtiment appartiendra à l'UVHC. L'université a donc proposé les locaux au CNAM après que le CEPPE ait choisi des bureaux supplémentaires. Pour cette raison, le loyer du CNAM apparaît dans le budget 2008.

Mme Decneut présente le budget des services généraux.

Les dépenses représentent **14 630 150 €** : les dépenses de la section de fonctionnement sont de **14 431 890 € pour le programme 150** réparties en 13 802 961 € pour le fonctionnement et 628 929 € pour les investissements et **198 260 € pour le programme 231** (uniquement en fonctionnement).

Les recettes, déclinées par financeur, s'élèvent à **13 757 380 €** détaillées en programme 150 pour un montant de 13 650 780 €, et, en programme 231, pour un montant de 106 600 €.

Question de Mme Lancelle : pourquoi la subvention de la Communauté d'Agglomération de Cambrai n'apparaît pas en 2007 ?

Réponse de Mme Decneut : cela s'explique par le fait que l'université n'avait pas connaissance du montant de cette subvention pour le budget initial. Mais il y a bien eu une subvention en 2007.

Mme la Présidente précise que les crédits de sécurité sont des crédits exceptionnels attribués en 2006 et en 2007 que l'université ne retrouvera pas en 2008.

M. Bricout fait un état des lieux des constructions en cours :

- Le chantier de construction du bâtiment TC agro-alimentaire de Cambrai est lancé. Le bâtiment devrait être livré en juin 2008 pour une rentrée en septembre 2008.
- Pour l'ENSIAME : même procédure à quelques mois de différence.
- Les garages détruits du fait de l'implantation du tramway vont être reconstruits.

M. Bricout rappelle que durant la semaine de la Toussaint (semaine 44), le campus du Mont-Houy a été fermé pour procéder au renouvellement de la boucle électrique H.T. pour un budget de 200 000 €. Il rappelle également la réalisation des travaux pour le revêtement des Tertiales.

Remarque de M. Prevost : le parking de l'ISTV2 est impraticable dès qu'il pleut.

Réponse de M. Bricout : nous poserons le problème aux services techniques.

Remarque de M. Traullé : le campus est de plus en plus agréable grâce à l'installation de mobiliers supplémentaires.

Réponse de M. Bricout : il profite de cette remarque pour rappeler que l'installation de ce mobilier a été menée par les services techniques et tient à remercier les équipes concernées. L'opération continuera en 2008.

Question de M. Rutkowski : comment expliquer que l'allocation de retour à l'emploi passe de 0 à 50 000 € ?

Réponses de Mme Decneut et de M. Desrumaux : depuis mars 2007, ce sont les Assedic qui prennent le relais mais l'université est encore amenée à payer des charges. Une caisse commune a été créée afin de mutualiser les provisions.

Mme la Présidente revient sur le projet d'établissement et fait remarquer que peu de dépenses ont été réalisées en 2006 car les fonds n'étaient pas encore connus.

Elle souligne l'importance du CR « projet d'établissement » qui permet d'identifier les projets de notre contrat et que l'augmentation globale de la part du financement Etat se fait sur ces projets.

Question de Mme Girard : que signifie le BI « modernisation univ » ?

Réponse de Mme Decneut : ce sont des dépenses affectées pour la maintenance des logiciels de l'AMUE (Nabuco, Harpege...)

Mme Decneut précise que le 101 i « formation initiale » et le 101 c « formation continue » n'ont pas été utilisés car pas de dénomination.

Remarque de M. Poirriez : 7 à 8% du budget initial des services généraux est consacré pour les fluides.

Réponse de M. Bricout : il remarque qu'il faut optimiser le pilotage du chauffage en faisant appel au comportement citoyen du personnel et des usagers.

M. Desrumeaux précise que ces dépenses concernent en fait l'ensemble de l'université et qu'il n'est pas logique de calculer de ratio sur le budget des services généraux.

Mme la Présidente ajoute qu'il est nécessaire de mener une réflexion avec un groupe de projet en charge du développement durable car des économies doivent être faites.

M. Prévost souligne les dysfonctionnements des bâtiments de l'ISTV notamment au niveau des toilettes, des fenêtres ouvertes, du chauffage et des lumières. M. Traullé fait également remarquer que les poubelles de Transvilles ne sont pas ramassées régulièrement. Mme Girard constate également que l'ascenseur de la maison des services à l'étudiant est toujours en panne.

Réponse de M. Bricout : il faut lui remonter ces dysfonctionnement logistiques.

Mme la Présidente rappelle que les crédits sécurité ont été utilisés pour les chantiers les plus urgents et la remise en état des bâtiments continuera mais il faut également un comportement civique des usagers et des personnels.

Vote : adoption à l'unanimité

ADMISSION EN NON VALEUR

M. Dulion présente aux conseillers une demande d'admission en non valeur pour des créances irrécouvrables d'un montant de 189,97 €.

Vote : adoption à l'unanimité

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5

Madame Decneut présente aux conseillers la décision budgétaire modificative n°5.

Celle-ci concerne :

- 901 IUT : DBM de rattachement de 244 025 €
- 902 ISTV : DBM de rattachement de 137 223,15 €, et transfert de 3 900 € des dépenses de fonctionnement aux dépenses d'investissement.
- 903 FLLASH : DBM de rattachement de 27 949,97 €
- 904 CEPPEES : DBM de rattachement de 2 367,23 €
- 906 BU : DBM de transfert des dépenses de fonctionnement pour 22 031 € et de personnel pour 20 200 €, aux dépenses d'investissement pour 42 231 €
- 907 Médecine Préventive : DBM de transfert de 200 € des dépenses de fonctionnement aux dépenses d'investissement.
- 908 FDEG : DBM de rattachement de 41 175 € **changer CR DIR par CR PROJ**
- 913 ENSIAME : DBM de rattachement de 3 200 €, et transfert de 75 300 € des dépenses de personnel aux dépenses de fonctionnement.
- 914 ACTIONS COMMERCIALES : DBM de rattachement de 166 857,52 €
- 915 RECHERCHE : DBM de rattachement de 578 490,89 €, et report de 57 739,46 €. Transfert des dépenses de fonctionnement pour 1 000 €, et des dépenses d'investissement pour 7 500 €, aux dépenses de personnel pour un montant de 8 500 €.
- 923 FSMS : DBM de transfert de 25 000 € des dépenses de personnel aux dépenses de fonctionnement.

- 925 SERVICES GENERAUX :

DBM de transfert de 45 000 € des dépenses de fonctionnement aux dépenses d'investissement.

La DBM de rattachement relative aux charges de sécurité sociale concerne pour un montant total de 170 000 € :

- 901 IUT 51 300 €
- 902 ISTV 31 200 €
- 903 FLLASH 11 600 €
- 908 FDEG 17 600 €
- 910 IPAG 7 500 €
- 912 IAE 28 000 €
- 913 ENSIAME 15 300 €
- 923 FSMS 7 500 €

La répartition des opérations de réinvestissement pour l'année 2007 concerne pour un montant total de 14 823,00 € :

- 903 FLLASH 3 379 €
- 908 FDEG 969 €
- 912 IAE 10 475 €

Vote : adoption à l'unanimité sur l'ensemble des points

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

- Association des étudiants de l'IPAG - 910 IPAG 1 525 €
- Association STAPS VA - 923 FSMS 800 €

Vote : adoption à l'unanimité

ACHAT D'ACTIONS VALUTEC

Mme La Présidente présente la cession de 10 actions de la société EURICA à l'Université. L'UVHC achète ces titres pour un montant de 1 520 €. Le capital de l'université dans Valutec est porté à 67 %.

Vote : adoption à l'unanimité

CONVENTIONS INTERNATIONALES

Mme la Présidente donne la parole à Mme Zoudji qui présente une convention avec l'Université Kasdi-Merbah de Ouargla (Algérie) et un protocole d'entente avec l'université Mohammed V -Agdal de Rabat (Maroc).

Vote : adoption à l'unanimité

CONVENTION CADRE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU BATIMENT IUFM

M. Desprès présente cette convention de mise en oeuvre des modalités d'implantations du bâtiment IUFM sur le campus Mont Houy.

Question de M. Rutkowski : faut-il comprendre que l'IUFM va avoir recours à un service de sécurité extérieur ?

Réponse de M. Desprès : il est vrai que l'IUFM externalise ce service mais tout est mis en oeuvre pour que les services de l'université soient mis en relation avec ce dernier.

M. Rutkowski demande si l'information concernant le transfert de la cafétéria du RU 2 vers le bâtiment de l'IUFM est correcte.

Réponse de M. Desprès : ce n'est pas de la compétence de l'UVHC mais le projet est effectivement à l'étude.

Remarque de M. Ourak : le parking de l'ISTV 3 est complet depuis l'ouverture du bâtiment IUFM au détriment des étudiants de l'ISTV.

Réponse de M. Bricout : une partie du parking ISTV 3 sera dédiée aux personnels UVHC.

M. Traullé insiste sur l'importance des parkings étudiants.

Réponse de M. Bricout : sur le campus Mont Houy, il y a une surcapacité de parkings étudiants mais pas toujours à proximité immédiate des composantes.

M. Desprès rappelle l'importance de mettre les vignettes pour les personnels.

Question de Mme Créhalet : quel est l'impact de l'intégration de l'IUFM à l'université d'Artois sur cette convention ?

Réponse de Mme la Présidente : il y a actuellement un travail sur les préparations à la formation des maîtres avec les universités en région. Pour les services de la BU, si les modalités de fonctionnement sont différentes entre l'IUFM et l'université d'Artois, elles seront alors caduques.

Question de M. Bonnet : quel est le statut de l'IUFM dans l'université d'Artois ?

Réponse de Mme la Présidente : c'est un article 33 comme l'IUT.

Vote : adoption à l'unanimité

CANDIDATURES AU POSTE DE DIRECTEUR DU CENTRE D'EDUCATION PERMANENTE ET DE PROMOTION ECONOMIQUE ET SOCIALE- CEPPEs

Mme la Présidente présente les candidatures suivantes : M. Kabila et M. Tonarelli suite au départ à la retraite de M. Dechy.

Mme la Présidente propose de nommer à ce poste M. Tonarelli. Elle rappelle que M. Tonarelli est maître de conférences en poste à l'ISTV, rattaché au laboratoire de recherche LSC et qu'il s'est investi dans des fonctions pédagogiques au sein de la filière construction.

M. Ourak tient à souligner la qualité de son engagement au sein de l'ISTV tant sur la formation continue que sur l'apprentissage.

Remarque de M. Rouzé : les candidats avaient-ils été invités à se présenter en conseil d'administration ?

M. Desprès rappelle les modalités de désignation et informe que cela n'est pas nécessaire.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS

Mme la Présidente présente au conseil les quatre demandes de financement suivantes dans le cadre d'appel de projets d'investissement 2007 du Conseil Régional Nord - Pas de Calais :

- *Projet n°1* : « Equipement pour l'accueil et le travail autonome en groupe et individuel des stagiaires »
CEPPES : Subvention demandée 71 748,52 € TTC (60 % du projet total de 119 580,86 € TTC)

- *Projet n°2* : « Equipement pédagogique en TICE ».

IUT-QLIO Subvention demandée 20 351,22 € TTC (60 % du projet total de 33 918,70 € TTC)

- *Projet n°3* : « Equipement pédagogique (Travaux Pratiques) de Rétro Conception et Métrologie »

IUT-GMP Subvention demandée 36 476,11 € TTC (50 % du projet total de 72 952,21 € TTC).

- *Projet n°4* : « Equipement en Développement Durable, Economie d'Energie et Cogénération »

IUT-GIM Subvention demandée 41 142,61 € TTC (50 % du projet total de 82 285,23 € TTC).

Question de M. Rutkowski : quelles sont les autres sources de financement ?

Réponse de M. Rouzé : le solde sera complété par l'IUT et par le CEPPEs pour le premier projet.

Mme la Présidente souligne l'importance de ces subventions qui permettent de renforcer la qualité des équipements et donc des formations de l'université.

Vote : adoption à l'unanimité

► Questions diverses

Question de Mme Créhalet : suite à la dernière commission des finances, la fixation des tarifs de la BU sera t-elle présentée au prochain conseil ?

Réponse de M. Desprès : il faut vérifier au préalable que les tarifs sont inchangés, et si c'est le cas, il n'est pas utile de faire une délibération.

Question de M. Rutkowski : peut-on avoir une explication sur les formations en langues des personnels ?

Réponse de Mme la Présidente : l'Interuniversitaire travaille sur cet aspect formation des personnels. M. Despres ajoute qu'un projet de logiciel d'autoformation est en cours pour la langue anglaise. Le porteur de projet est l'ULCO. Pour les autres langues, des modules de formation étaient assurés par le CEPPE en cours du soir. Il faut réfléchir aux modalités de prise en charge avec le nouveau directeur de la formation continue.

Question de M. Traullé au sujet du mouvement étudiant contre la loi LRU.

Réponse de Mme la Présidente : elle a en effet constaté que des étudiants de la FLLASH avaient obtenu l'accès à un amphithéâtre pour tenir une réunion d'information, qui s'est traduite par une assemblée générale avec un vote à mains levées. Les chaînes ont été mises aux portes de la FFLASH par 20 étudiants le mercredi 14 novembre. Elle a constaté une méconnaissance forte de cette loi et pour cette raison la présidence leur a proposé de faire une présentation du texte de loi. Elle rappelle ses responsabilités sur le maintien de l'ordre dans les bâtiments et sur le bon déroulement des cours.

Remarque de M. Prévost au sujet de l'accès à la salle informatique de la résidence Jules Mousseron. Est-il possible d'étendre ses horaires d'ouverture le soir ?

Réponse de Mme la Présidente : l'accès à la salle se fait grâce à des étudiants tuteurs. Elle a en effet constaté un décalage entre les horaires d'ouverture et les besoins des étudiants. L'UVHC n'est pas en capacité d'augmenter les horaires mais elle peut envisager de les décaler en fonction des besoins.

Question de Mme Girard : qu'en est-il de la construction de la résidence universitaire sur le parking de la maison des services à l'étudiant ?

Réponse de M Bricout : les plans sont toujours à l'étude. Le bâtiment ne sera vraisemblablement pas construit pour la rentrée 2008/09.

Par ailleurs, Mme Girard demande si dans le projet d'aménagement du campus, il est également envisagé d'installer des bancs dans le Square Moriamez ?

M Bricout prend bonne note de la demande et fera suivre auprès des services techniques qui ont la charge de construire et d'installer les bancs au cours de cet hiver.

Question de M. Poirriez au sujet de la présence d'une pelleteuse située à proximité du bâtiment IUFM.

Réponse de Mme la Présidente : cet engin de chantier est situé sur le terrain du Siturv.

Question de M. Traullé : l'entrée sud du campus Mont Houy est autorisée aux personnels mais pas aux étudiants. Peut-on envisager un accès par carte pour les étudiants intéressés ?

Réponse de M. Bricout : l'université a été précautionneuse au sujet de cette entrée pour éviter qu'elle devienne une voie de dérivation. Le projet pourrait être étudié pour l'année prochaine.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

M. Van Ceulebroeck, M. Nicolas
Mmes Houssier et Lancelle

Collège A

Secteur 1 : Mme Descargues-Grant et M. Bonnet
Secteur 2 : Mme Leriche et MM. Ourak et Millot
Secteur 3 : MM. Bricout

Collège B

Secteur 1 : M. Hanna et Mmes Sforzin et Dubroeuq
Secteur 2 : Mme Derviaux, MM Menart et Poirriez
Secteur 3 : MM. Rouzé et Gallo

Collège IATOSS

Secteur 1 : Mme Girard
MM. Deruy, Duez, Laurent, Pernet et Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 2 : MM. Traullé et Prévost

Membres de droit MM. Desprès et Dulion

Membres invités Mmes Merviel, Decneut, Legrand et Créhalet
MM. Desrumaux, Verheyde et Varago

Ont donné pouvoir M. Guillaume à M. Nicolas
M. Lepoutre à M. Bricout
M. Tison à M. Bricout
M. Bonduelle à M. Hanna
M. Del Campo à M. Rouzé
Mme Montagne à M. Rutkowski
M. Gyselinck à M. Traullé
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Markiewicz à M. Millot

Excusé M. Bocquet

La Présidente

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE